

MODALITÉS DE L'ADMISSION ET DE L'INSCRIPTION

La demande d'admission est obligatoire pour tout élève qui se présente pour recevoir des services éducatifs.

Pour l'enfant qui n'a jamais fréquenté une école du Centre de services scolaire des Découvreurs, veuillez joindre l'original du certificat de naissance (grand format), son dernier bulletin scolaire ainsi qu'une preuve de résidence sur le territoire du Centre de services scolaire (exemple : tout document d'un organisme gouvernemental attestant l'adresse de l'élève).

La demande d'admission est faite par les parents, les personnes qui en tiennent lieu, ou l'élève lui-même s'il est majeur.

Pour faire une demande de fréquentation dans un centre de services scolaire autre que celui de résidence, le formulaire « choix d'école à l'extérieur du centre de services scolaire » doit être rempli.

Sauf dans les cas prévus par les règlements relatifs à l'accessibilité à l'éducation, le Centre de services scolaire n'est pas tenu d'inscrire un élève dont les parents ne sont pas domiciliés sur son territoire.

Conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), veuillez prendre note que :

- Les renseignements contenus sur le formulaire d'admission sont demandés par le Centre de services scolaire.
- Ces renseignements sont destinés à permettre la mise en œuvre des services qu'offre le Centre de services scolaire.
- Auront accès à ces renseignements, les employés du Centre de services scolaire dans l'exercice de leur fonction et les employés des institutions du ministère de la Santé et des Services sociaux oeuvrant dans les écoles du Centre de services scolaire.
- Tous les renseignements demandés au formulaire d'admission sont obligatoires. Les adresses de courrier électronique et l'autorisation de divulguer aux élèves et aux parents des renseignements nominatifs sont facultatives.
- Le refus de répondre aux renseignements obligatoires peut entraîner un refus, par le Centre de services scolaire, d'inscrire un élève dans ses écoles.
- La Loi susmentionnée permet un droit d'accès aux renseignements contenus au formulaire d'admission et un droit de rectification de ces renseignements s'ils sont inexacts, incomplets ou équivoques.

LIEU DE NAISSANCE

002-Alberta	232-Burkina Faso	322-Guyane française	430-Martinique	438-Sainte-Lucie
004-Colombie-Britannique	210-Burundi	418-Haïti	253-Maurice	436-Saint-Kitts-et-Nevis
006-Île-du-Prince-Édouard	610-Cambodge	324-Honduras	254-Mauritanie	558-Saint-Marin
008-Manitoba	212-Cameroun	620-Hong-Kong	328-Mexique	413-Saint-Martin (française)
010-Nouveau-Brunswick	234-Cap-Vert	530-Hongrie	807-Micronésie	180-Saint-Pierre-et-Miquelon
012-Nouvelle-Écosse	308-Chili	557-Ile de Man	589-Moldova	820-Samoa
013-Nunavut	614-Chine	815-Île Norfolk	544-Monaco	821-Samoa américaines
014-Ontario	516-Chypre	420-Îles Caïmanes	635-Mongolie	276-Sao Tomé-et-Principe
016-Québec	830-Cocos, Îles ou Keeling	161-Îles Falkland	569-Monténégro	278-Sénégal
018-Saskatchewan	310-Colombie	162-Îles Féroé	432-Montserrat	574-Serbie
020-Terre-Neuve-et-Labrador	213-Comores	211-Îles Mayotte	256-Mozambique	568-Serbie-et-Monténégro
022-Territoires du Nord-Ouest	215-Congo, répub. démocratique	806-Îles Salomon	606-Myanmar	280-Seychelles
024-Territoire du Yukon	214-Congo, république du	422-Îles Turks et Caïques	258-Namibie	282-Sierra Leone
	831-Cook, Îles	424-Îles Vierges américaines	809-Nauru	640-Sikkim
602-Afghanistan	616-Corée du Nord	426-Îles Vierges britanniques	634-Népal	642-Singapour
201-Afrique du Nord	618-Corée du Sud	803-Îles Wallis et Futuna	330-Nicaragua	571-Slovénie
202-Afrique du Sud	312-Costa Rica	622-Inde	260-Niger	284-Somalie
502-Albanie	216-Côte d'Ivoire	624-Indonésie	262-Nigéria	288-Soudan
204-Algérie	570-Croatie	708-Iran	813-Niue (Nioué)	612-Sri Lanka
505-Allemagne	410-Cuba	706-Iraq	546-Norvège	440-St-Vincent-et-les Grenadines
504-Allemagne de l'Est	518-Danemark	532-Irlande	808-Nouvelle-Calédonie	560-Suède
508-Andorre	292-Djibouti	534-Islande	814-Nouvelle-Zélande	562-Suisse
555-Anglo-Normandes, Îles	412-Dominique	710-Israël	718-Oman	338-Suriname
206-Angola	724-Égypte	536-Italie	264-Ouganda	286-Swaziland
401-Anguilla	314-El Salvador	428-Jamaïque	590-Ouzbékistan	726-Syrie
402-Antigua-et-Barbuda	705-Émirats arabes unis	626-Japon	822-Pacifique, autres îles du	592-Tadjikistan
404-Antilles néerlandaises	316-Équateur	712-Jordanie	637-Pakistan	644-Taïwan
702-Arabie saoudite	219-Erythrée	585-Kazakhstan	817-Palaos	267-Tanzanie
302-Argentine	520-Espagne	238-Kenya	332-Panama	290-Tchad
580-Arménie	583-Estonie	586-Kirghizistan	810-Papouasie-Nouvelle-Guinée	564-Tchécoslovaquie
802-Australie	567-États indépendants (CEI)	828-Kiribati	334-Paraguay	646-Thaïlande
703-Autorité nation. palestinienne	050-États-Unis	537-Kosovo	548-Pays-Bas	648-Timor-Oriental
510-Autriche	220-Éthiopie	714-Koweït	336-Pérou	294-Togo
581-Azerbaïdjan	804-Fidji	628-Lao	638-Philippines	811-Tokelau (Tokélaou)
406-Bahamas	522-Finlande	240-Lesotho	819-Pitcairn	824-Tonga
704-Bahreïn	524-France	587-Lettonie	550-Pologne	442-Trinité-et-Tobago
603-Bangladesh	222-Gabon	716-Liban	818-Polynésie française	296-Tunisie
408-Barbade	224-Gambie	242-Libéria	170-Porto Rico	593-Turkménistan
582-Bélarus	584-Géorgie	244-Libye	552-Portugal	728-Turquie
512-Belgique	226-Ghana	538-Liechtenstein	722-Qatar	826-Tuvalu
326-Belize	526-Gibraltar	588-Lituanie	266-République centrafricaine	566-U. R. S. S.
203-Bénin	528-Grèce	540-Luxembourg	434-République dominicaine	594-Ukraine
160-Bermudes	414-Grenade	630-Macao	565-République slovaque	340-Uruguay
604-Bhoutan	181-Groenland	573-Macédoine	563-République tchèque	342-Venezuela
304-Bolivie	416-Guadeloupe	246-Madagascar	268-Réunion	596-Vatican
572-Bosnie-Herzégovine	823-Guam (Guaham)	632-Malaisie	554-Roumanie	342-Venezuela
208-Botswana	318-Guatemala	248-Malawi	556-Royaume-Uni	652-Viet Nam
306-Brésil	228-Guinée	633-Maldives	591-Russie	730-Yémen
608-Brunéi	229-Guinée équatoriale	250-Mali	272-Rwanda	732-Yémen du Sud
514-Bulgarie	230-Guinée-Bissau	542-Malte	274-Sahara occidental	298-Zambie
	320-Guyane	252-Maroc	163-Sainte-Hélène	270-Zimbabwe